

Autorisation de venir seul l'UAPE (dès la 3P)

à venir seul le matin aux locaux de l'UAPE les Optimistes selon le tableau dessous :	
·	
·	
	ci-
Jour X pour les matins autorisés	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Ce document n'est pas nécessaire pour les départs prévus pour l'école.	
Pour rappel, l'enfant se retrouve dès lors sous la seule et unique responsabilité des parents entre le trajet de la maison et l'UAPE.	
Date :	
Signature(s) du/des personne(s) ayant l'autorité parentale :	